



Compte rendu du Conseil municipal

Séance ordinaire du 29 juin 2020 à 20h00

Présents : MANÇANET Alexandre – LUCZAK Francis – JULIANO Claudio – DEVIN Christophe – DEMANDRE Pierre-Louis – BITSCH Didier - AUBRY Valery – LOPEZ Pedro – BITSCH Nicolas – KOENIG Jean-François – KOENIG Céline.

Excusés : /

Préambule : Monsieur le Maire s'excuse de ne pouvoir accueillir l'ensemble des habitants présents, en raison des restrictions sanitaires.

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur BITSCH Nicolas a été élu secrétaire de séance par **10 voix « pour »** et **1 « contre »**, fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 juin 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christophe DEVIN précise toutefois qu'il n'avait pas demandé l'installation d'une deuxième benne à verre lors du précédent Conseil Municipal, mais bien de réfléchir à la possibilité de positionner la benne à verre à un autre endroit.

3. Rencontres avec les locataires des logements communaux et des riverains de « La Charberette ».

Francis LUCZAK, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal d'organiser, dans un premier temps, une rencontre avec les riverains de la salle communale « La Charberette » afin de pouvoir recueillir leurs doléances, notamment vis-à-vis des nuisances sonores, afin de trouver une solution. Dans un second temps, il propose d'organiser une rencontre publique avec tous les habitants.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du contexte sanitaire actuel et de la réglementation en vigueur, il ne sera pas possible pour l'instant d'organiser une réunion publique. Monsieur Didier BITSCH suggère de reporter l'organisation d'une telle réunion lorsque le contexte sanitaire le permettra mais il souligne également l'importance de pouvoir organiser cette rencontre avant la remise en location de la salle communale « La Charberette ».

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal, eu égard à l'état d'urgence sanitaire et aux prescriptions en vigueur qui sont extrêmement strictes, qu'il est plus raisonnable d'annuler l'ensemble des locations prévues au mois de juillet. En ce qui concerne le mois d'août, la décision sera prise en fonction des nouvelles directives de la Préfecture. À l'heure d'aujourd'hui, la commune n'a reçu aucune instructions relatives aux mises en locations.

Suite à ces échanges, Monsieur le Maire propose également d'organiser ultérieurement une rencontre avec les locataires des logements communaux, une fois que les contraintes sanitaires se seront assouplies.

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable à ces propositions**.

4. Programme de Voirie Rue Principale / Rue des Tilleuls

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec M. BINOUX-REMY, directeur du service d'aide aux communes du Grand Belfort, a eu lieu récemment afin de faire le point sur le projet de travaux d'aménagement sécuritaire au sein de la Rue Principale et de la Rue des Tilleuls.

Monsieur le Maire explique que le projet est actuellement en suspens. Il propose de ne pas abandonner le projet mais de le reporter, au moins jusqu'en 2021, afin de permettre à la nouvelle équipe municipal d'avoir suffisamment de temps pour réétudier le projet afin de pouvoir l'optimiser aussi bien sur la partie technique que du point de vue financier.

À ce titre, Monsieur le Maire rappelle que les subventions déjà notifiées sont acquises jusqu'en octobre 2021. Tout l'enjeu sera donc de pouvoir réétudier et si possible optimiser le projet sans perdre les subventions déjà acquises car ces dernières sont intimement liées à la nature et au contenu du projet pour lequel elles ont été accordées.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son aval pour suspendre le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au report du projet de travaux.

5. Indemnités de gardiennage de l'église pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage pour l'église peut être versée par la commune. Il rappelle également que conformément à la circulaire préfectorale du 08 janvier 1987, mise à jour le 29 juillet 2011, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est en 2020 de 479,86€ pour un gardien résidant la commune où se trouve l'édifice du culte. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer l'indemnité à son montant maximum, à l'instar des attributions des années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020 à l'association « **Amicale Saint-Antoine** », représentée par Monsieur Gilbert FROSSARD, pour le montant maximum autorisé de **479,86€**.

6. Compte Administratif 2019

Préambule : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans une optique de simplicité et de diligence, de faire une lecture en trois temps des crédits prévus au Budget Primitif 2019, des crédits réalisés au Compte Administratif 2019 et de présenter les propos. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Alexandre MANÇANET,

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	171 587.09	161 524.92
	Section d'investissement	340 603.11	444 991.52

		DEPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement (002)		77 736.51
	Section d'investissement (001)	98 332.71	

TOTAL (réalisations + reports)	610 522.91	684 252.95
---------------------------------------	-------------------	-------------------

		DEPENSES	RECETTES
Restes à Réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	27 057.80	0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	171 587.09	239 261.43
------------------------	---------------------------	------------	------------

	Section d'investissement	465 993.62	444 991.52
	TOTAL CUMULE	637 580.71	684 252.95

- **Résultat de clôture 2019 = + 73 730.04**
Résultat 2019 RAR compris = + 46 672.24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif par 9 voix « Pour » et 2 abstentions.**

7. Compte de Gestion 2019

Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; le Conseil Municipal **approuve par 10 voix « Pour » et une abstention** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

8. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2019, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019		67 674.34 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		21 002.10 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 RF)		46 672.24 €
Total affecté au c/ 1068 (RI) :		21 002.10 €

La présente affectation du résultat est approuvée par 10 voix « Pour » et une abstention.

9. Subvention aux associations pour l'année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les subventions qui ont été attribuées au cours des années précédentes. Il expose sa volonté de maintenir l'enveloppe consacrée aux associations afin de témoigner le soutien que la commune souhaite leur apporter en cette période difficile.

Liste des subventions 2020		
ASSOCIATIONS	Montant attribué	Nature
Jeunes sapeurs-pompiers	100,00	aide aux frais de fonctionnement
Avenir Cycliste du Territoire de Belfort	300,00	aide aux frais de fonctionnement
Heures d'Amitié	1 000,00	aide aux frais de fonctionnement
Harmonie Danjoutin	50,00	aide aux frais de fonctionnement
AGARPIF	100,00	aide aux frais de fonctionnement
UNC Lachapelle sous Rougemont	50,00	aide aux frais de fonctionnement
FNACA	50,00	aide aux frais de fonctionnement
BRCL	100,00	aide aux frais de fonctionnement

Amicale Saint Antoine	100,00	aide aux frais de fonctionnement
Théâtre des prés jolis	100,00	Aide aux frais de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder pour 2020 les subventions selon le tableau ci-dessus.

10. Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une projection de l'évolution des ressources fiscales en fonction d'une augmentation des taux d'imposition de 1% ou de 2%. Il indique également le montant des ressources à percevoir en cas de non-augmentation.

Monsieur le Maire rappelle également que les leviers en termes de recettes sont peu nombreux et que la commune ne maîtrise pas l'évolution des dotations octroyées par l'État qui diminuées de manière considérable depuis 2014. C'est pourquoi, afin de préserver une certaine force budgétaire au profit des services rendus à la population, Monsieur le Maire suggère de procéder à une augmentation raisonnable des taux d'imposition basée sur l'inflation. Cette dernière se situant à 1,10%, une augmentation de 1% est donc proposée. Enfin, il rappelle qu'il n'est plus possible de délibérer sur le taux de la taxe d'habitation en raison de la dernière réforme fiscale.

Au cours des débats relatifs à ce sujet, divers avis sont exprimés par les membres du Conseil Municipal :

- Jean-François KOENIG pense qu'il faut suivre l'évolution de l'inflation afin de ne pas voir les ressources de la commune s'affaiblir. Francis LUCZAK, 1^{er} Adjoint, pense quant à lui qu'il ne serait pas insensé de procéder à une augmentation de 2 %.
- Pedro LOPEZ suggère pour sa part qu'il serait plus préférable de maintenir les taux actuels et de chercher des sources d'économies pour ne pas devoir augmenter les taux d'imposition dès la première année, tout en tenant compte du fait que cette année sera une année de transition et qu'il ne sera pas possible d'engager des projets d'envergure avant l'année prochaine. Pierre-Louis DEMANDRE soutient l'avis de Pedro LOPEZ et explique qu'il n'est pas favorable à une augmentation des taux dès la première année.

Monsieur le Maire, en réponse à ces différentes positions exprimées par les membres du Conseil Municipal, explique que le l'objectif d'une augmentation de 1 % serait de préserver les ressources et le niveau de service public proposé aux habitants. Or, les dotations sont en baisses constantes, la compensation à l'euro près de la suppression de la Taxe d'habitation n'est pour l'instant pas confirmée par l'État et que dans ce contexte il conviendrait de faire preuve de prudence en procédant à une augmentation légère et raisonnable de l'imposition.

Au terme de ces riches échanges, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide par 7 voix « Pour » et 4 voix « Contre », pour l'année 2020, d'augmenter les taux d'imposition appliqués en 2019 de 1 %, soit :**

- Taxe sur le Foncier Bâti : **10,87 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : **30,64 %**

11. Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

En fonctionnement	
Dépenses : 183 642.24 €	Recettes: 183 642.24 €
En investissement	
Dépenses : 72 663.00 €	Recettes: 72 663.00 €

TOTAL DU BUDGET

Dépenses :
256 305.24 €

Recettes:
256 305.24 €

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

12. Questions diverses.

- **Optymo** : Des problèmes ont été constatés quant à la prise en charge des usagers sur la ligne 33. En effet, la prise en charge se fait actuellement dans le sens inverse de la ligne. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé au Directeur de la société Optymo afin de trouver une solution.
- **Logement** : Monsieur le Maire informe que l'appartement T2 situé aux Rosiers sera libre dans 3 mois. Les personnes intéressées par ce logement sont priées de prendre attache avec le secrétariat de Mairie.
- **Brûlage de déchets** : Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé au sujet de brûlages de déchets contraires à la réglementation. Il indique qu'un rappel à la réglementation sera effectué ultérieurement dans le cadre d'un avis à la population.
- **Remerciements** : Monsieur Didier BITSCH souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont eu l'amabilité de nourrir les oiseaux qui sont présents sur le banc communal. Il rappelle l'importance de leur présence pour l'équilibre de l'écosystème local et enjoint toutes celles et ceux qui le voudront bien à fournir à boire aux oiseaux de passage durant l'été.

En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

Le 06 juillet 2020

Le Secrétaire de séance ; Nicolas BITSCH



Le Maire, Alexandre MANGANET



